



Déclaration de M. ZONGO Fortuné Gaetan

**RAPPORTEUR SPECIAL DES NATIONS UNIES SUR LA SITUATION
DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI**

57^{-ème} session du Conseil des droits de l'homme

23 Septembre 2024

Genève



Monsieur le Président,

Excellence,

Mesdames et messieurs,

Je prends la parole aujourd'hui pour présenter conformément à la Résolution 48/16 qui institue mon mandat, le troisième rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

La situation des droits de l'homme au Burundi reste préoccupante. Le pays mérite toujours une attention constante du Conseil des droits de l'homme. Les raisons qui ont motivé la mise en place du mandat n'ont pas fondamentalement changé. Les institutions de mise en œuvre des différents droits restent faibles.

L'année qui s'est écoulée m'a donné l'occasion d'observer une série de faits qui, mis ensemble, pourraient constituer des signes précurseurs de violations graves du droit international et du droit international des droits de l'homme particulièrement lors des élections législatives et municipales prévues en 2025 conformément aux facteurs de risques communs identifiés dans le cadre de l'analyse des atrocités criminelles (A/70/741-S/2016/71).

Le pays qui n'a pas encore résorbé les conséquences de la crise de 2015, fait face à une crise économique sans précédent. Cette crise impacte la jouissance des droits et est exacerbée par le manque de devises, les pénuries de carburant, d'eau, de divers produits de première nécessité dont le sucre, sans compter les coupures récurrentes d'électricité. Le taux d'inflation élevé a des conséquences paralysantes dans tous les secteurs notamment l'accès à la justice, à la santé, à l'éducation, l'exercice du droit à l'alimentation mais également sur le fonctionnement des services administratifs. Les inégalités et la précarité qui touchent plus particulièrement les groupes vulnérables constituent l'un des risques majeurs de conflits aujourd'hui au Burundi.

Pays confronté à la saturation foncière (terres et ressources), le Burundi fait également face à des menaces pesant sur son environnement naturel. Les effets du changement climatique sont perceptibles et menacent la sécurité alimentaire et les

moyens de subsistance et se traduisent par des déplacements forcés ou des migrations, qui augmenteront la pression foncière dans les zones de retour des réfugiés. L'extrême vulnérabilité du pays face aux impacts des changements climatiques, en raison de sa propension aux catastrophes naturelles (glissements de terrain et inondations), est exacerbée par le long passé conflictuel du Burundi : la crise climatique augmente en effet le niveau de pauvreté et les déplacements des populations.

Monsieur le Président,

Distingués délégués

Mesdames et messieurs,

Peut-on réellement parler d'exercice du droit de vote dans un contexte où les populations luttent quotidiennement pour leur survie et éprouvent des difficultés à se déplacer d'un point d'une ville à un autre ou d'une ville à une autre avec des coûts de transport hors de leur portée ?

L'espace civique reste toujours verrouillé avec des représailles vis-à-vis des professionnels des médias, des organisations de la société civile. L'absence d'inclusion ne favorise pas la participation de toutes les formations politiques y compris celles de l'opposition pour des élections législatives et municipales transparentes et crédibles en 2025.

La succession des événements autour du principal parti d'opposition le Conseil National pour la Liberté (CNL) depuis février 2023 dénote de la volonté du gouvernement d'affaiblir et de diviser l'opposition. Plusieurs membres du CNL ou leurs proches sont emprisonnés. Les permanences de plusieurs partis politiques de l'opposition sont régulièrement vandalisées. Des cotisations forcées sont prélevées auprès de la population au profit du CNDD-FDD, parti au pouvoir.

L'Etat continue systématiquement à exercer un contrôle sur le Service National de Renseignement et sur la milice des Imbonerakure qui sont libres de torturer, d'intimider la population. Ils s'adonnent régulièrement à des entraînements

paramilitaires et sont considérés comme des héros au plus haut niveau de l'Etat et bénéficient du soutien des autorités.

Je reste particulièrement préoccupé par le manque d'indépendance de l'appareil judiciaire. Ainsi, les cas de plaintes déposées à la suite des violations graves ont rarement débouché sur l'ouverture d'enquêtes impartiales, et encore plus rarement sur la poursuite et la condamnation des auteurs. Les arrestations arbitraires se sont poursuivies la plupart du temps sous des motifs politiques ou de rébellion.

Les disparitions forcées ont constitué un moyen de pression sur les voix dissidentes vis-à-vis du régime en place notamment des opposants politiques, leurs proches ou des organisations de la société civile. Dans plusieurs cas, des témoins ont vu les victimes monter dans un véhicule ou ont assisté au départ des victimes avec des personnels du SNR et/ou des Imbonerakure.

Il est urgent de protéger les journalistes, les lanceurs d'alertes ainsi que les voix dissidentes au Burundi. Pendant la période couverte, j'ai noté de nombreux signaux répressifs vis-à-vis des professionnels des médias qui ont subi des menaces, des arrestations et détentions arbitraires, c'est le cas de la journaliste **Sandra Muhoza**, arrêtée par le SNR en avril 2024. Elle est accusée d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et d'aversion ethnique. D'autres professionnels des médias ont échappé à des tentatives d'enlèvements. Ce climat conduit à l'autocensure de plusieurs journalistes par crainte de représailles. J'ai depuis le début de mon mandat plaidé pour la libération de Floriane Irangabiye qui a enfin recouvré la liberté. Si je me réjouis de cette libération, je voudrais relever qu'il s'agit d'une libération qui illustre le grand risque d'arrestations et de détentions arbitraires encouru par les voix dissidentes.

Monsieur le Président,
Distingués délégués et représentants,
Mesdames et messieurs,

La surpopulation carcérale est toujours endémique malgré les grâces accordées à quelques condamnés.

Les conditions de détention restent préoccupantes. C'est le cas du Dr Christophe Sahabo, ancien directeur de Kira Hospital, qui est actuellement détenu dans des conditions alarmantes. Il est détenu à la prison de Ruyigi et souffre de graves problèmes de santé, notamment d'asthme aigu et d'hypertension. Je voudrais faire un plaidoyer particulier en ce qui le concerne en raison de son état de santé.

Excellence monsieur le Président,
Mesdames et messieurs,

Il me plait d'évoquer brièvement la situation sécuritaire. La période a été marquée par la reprise des attaques contre les populations ou contre des infrastructures publiques comme cela a été le cas le 23 décembre 2023, le 24 avril 2024, le 5 mai 2024, ou le 10 mai 2024.

En plus des dégâts matériels, des blessés et des morts sont à déplorer.

Il convient d'encourager le Gouvernement et les services compétents à prendre les mesures idoines afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Excellence monsieur le Président,
Mesdames et monsieur les membres de conseil,
Mesdames, Messieurs

Je ne pourrai m'abstenir d'évoquer les nombreuses dénonciations reçues les violations des réfugiés burundais en Tanzanie et les menaces de retours forcés qu'ils auraient subi pendant cette période.

Je tiens à adresser mes vives remerciements à la république de de Tanzanie qui a bien voulu fournir des informations complémentaires sur la situation des réfugiés burundais vivant sur son sol pendant l'élaboration de ce rapport.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Examen Périodique Universel, le Burundi a pris note des recommandations l'invitant à envisager la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, à réviser les dispositions qui établissent une discrimination basée sur le genre et à garantir la parité femmes-hommes en matière de succession, arguant que certaines recommandations se fondaient sur des aspects contraires aux croyances, aux mœurs et aux coutumes du pays. L'administration, assistée des forces de l'ordre et des Imbonerakure, a fait pression sur les couples vivant en concubinage en mars et avril 2024, particulièrement dans le nord du pays, notamment à Ngozi, Kayanza et Kirundo. Cette situation a donné lieu à de nombreuses violations et abus des droits humains. Dans certains cas, des femmes en ménage, avec leurs enfants, ont été renvoyées chez leurs parents. Dans d'autres cas, des familles ont été séparées, des enfants séparés de leurs mères et obligés d'aller vivre auprès de la première femme de leur père ou des hommes obligés d'aller vivre avec leur première femme.

Il me plaît de souligner que le Burundi est membre de ce Conseil et doit par conséquent se conformer aux standards les plus élevés en matière de protection des droits de l'homme. A cet effet, j'encourage les autorités burundaises à élargir l'espace civique, à conduire un processus de réconciliation crédible. A défaut de coopérer avec mon mandat, à inviter des procédures spéciales au Burundi afin que ces dernières les assistent dans des réflexions qui leurs permettront de mieux soutenir leurs efforts de protection des droits de l'homme.

Enfin, il me plaît de demander à la communauté internationale de soutenir le Burundi et de tout mettre en œuvre afin de l'encourager à respecter ses engagements internationaux de protection des droits de l'homme.

Je reste ouvert et mobilisé pour la cause des droits de l'homme au Burundi.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.